Accord de Partenariat

pour la mise en œuvre d'une
Plateforme d'appui aux mutations économiques et à la mobilité professionnelle

ENTRE:

L'Etat, représenté par le Préfet de Région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur Michel Cadot,

Et

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté par son Président, Monsieur Michel Vauzelle,

D'UNE PART,

Les Organisations Professionnelles d'employeurs suivantes :

- CGPME, représentée par
- UPA, représentée par
- UPE, représentée par
- UIMM, représentée par
- UIC représentée par
- FBTP représenté par
- CAPEB représenté par

Les Organisations Syndicales de salariés suivantes :

- CFDT, représentée par
- CFE-CGC, représentée par
- CFTC, représentée par
- CGT, représentée par
- FO, représentée par

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, représentée par

La Chambre de métiers et de l'artisanat, représentée par

Pôle Emploi, représenté par

Les Organismes Paritaires suivants :

- FONGECIF PACA, représenté par
- ADEFIM, représentée par
- AGEFOS PME PACA, représenté par
- OPCALIA PACA, représenté par
- OPCADEFI
- FAFTT
- CONSTRUCTYS
- UNIFORMATION
- UNIFAF

Le pôle de compétitivité / Prides Solutions Communicantes Sécurisées, représenté par

Le pôle de compétitivité / Prides Capenergies, représenté par

Le pôle de compétitivité / Prides Pegase représenté par

Le Prides Pôle Services à la Personne, représenté par

D ’AUTRE PART,

Préambule

Face à l'accélération des cycles économiques et des rythmes des mutations (économiques, sociales, environnementales, technologiques, réglementaires…), il est nécessaire que les parties prenantes du territoire (acteurs publics, entreprises, partenaires sociaux, …) co-construisent des politiques d'anticipation et de prévention, en lien avec les enjeux et besoins territoriaux. La finalité est :

- d'amortir les effets préjudiciables que les mutations peuvent parfois entraîner sur le maintien et l'accès à l'emploi des actifs mais aussi sur l'activité des entreprises;
- de faire rentrer les entreprises dans une logique globale de performance, qui ne se résume pas à la seule innovation technologique (export, renforcement et accompagnement des ressources humaines, prise en compte de la RSE, ancrage territorial et liens avec les partenaires territoriaux, …) ;
- et d'accroître la performance du territoire (attractivité vis à vis des entreprises et des personnes porteuses de compétences …).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T), démarche anticipative, préventive et opérationnelle, apparaît comme une réponse dans la prise en compte des ressources humaines comme facteur de développement des entreprises et du territoire, par l'anticipation des évolutions du marché local de l'emploi et la valorisation des compétences et qualifications, permettant en particulier une meilleure continuité professionnelle des actifs du territoire identifié.

La mise en œuvre d'une GPEC T a pour objectif de faire évoluer la gouvernance des politiques de l'emploi vers un modèle moins cloisonné et plus préventif des impacts des mutations économiques sur l'emploi et les qualifications.
C'est dans ce contexte que l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRECCTE et le Conseil régional ont souhaité s'associer pour mettre en œuvre une démarche de GPEC T.

Dans la continuité des actions entreprises depuis 2009 sur la filière microélectronique, puis sur la filière pétrochimique et aéronautique ou le sanitaire et social et les services à la personnes, un groupe projet a été mis en place dans le cadre de Marseille Aix Métropole afin que soit construite une GPECT à l'échelle de ce territoire.

Dans le même temps, le Ministre du travail de l'Emploi et du Dialogue social a labellisé dans le cadre du pacte national de croissance, de compétitivité pour l'emploi 13 plateformes d'appui aux mutations économiques au niveau national.

Une plateforme a été labellisée pour le territoire Aix-Marseille-Provence.

L'approche par bassin d'activité apparaît comme étant la plus pertinente, échelle territoriale où les politiques en faveur de l'emploi sont mises en œuvre.
Deux bassins d'activité sont ainsi plus particulièrement concernés : celui d'Aix en Provence/ Gardanne et celui de l'Etang de Berre. Pour autant, au regard de l'évolution du dispositif ce périmètre est appelé à couvrir l'ensemble du territoire de la future métropole.

Les premières actions porteront sur les filières les mieux structurées en réseaux, pôles de compétitivité/PRIDES et/ou syndicats professionnels. Ainsi, seront plus particulièrement concernées :

- les TIC/la microélectronique ;
- les énergies non génératrices de gaz à effet de serre ;
- les techniques de l'environnement ;
- l'optique, le biomédical, la mécanique-mécatronique-électronique.
- Le BTP
- La pétrochimie
- Le sanitaire et social et les services à la personne
- L'aéronautique

Le périmètre sera approché d'une façon dynamique afin d'intégrer les mouvements : flux entrant-sortant, intra/inter filières et intra/inter territoires.

La DIRECCTE (Unité Territoriale des Bouches du Rhône) et la Région PACA ont confié à ACT Méditerranée, à l'ORM, à PACA mode d'emploi et la CCIMP l'opérationnalité du dispositif.

I. Le dispositif GPEC T porté par la Plateforme d'appui aux Mutations économiques

Enjeux et objectifs

La démarche de GPEC T a pour objectif l'accompagnement du développement économique et social:
- par la mise en adéquation, à court terme, des besoins et ressources d'un territoire en termes d'emplois et de compétences,
- par le développement, à long terme, d'une vision prospective tenant compte des caractéristiques économiques et sociales du territoire.

Elle est basée sur 3 axes principaux:

- identifier les besoins et les ressources du territoire en terme de développement économique, d'emplois et de compétences
- mobiliser et mieux coordonner les dispositifs publics (emploi, formation, qualification) présents sur le territoire
- mettre en œuvre des outils / dispositifs destinés aux actifs (salariés, demandeurs d'emploi) et aux entreprises permettant de répondre aux besoins en ressources humaines du territoire et d'offrir aux actifs une réponse en terme d'employabilité

Une plateforme emploi compétence sera constituée, espace de centralisation, de coordination et de mobilisation des outils et des dispositifs à destination des entreprises et des actifs.

II. Une GPEC Territoriale tournée vers l'action

Une démarche basée sur un diagnostic des ressources et des besoins du territoire au service des acteurs locaux

Cet état des lieux, dynamique, est alimenté :

- par les études réalisées par et avec les acteurs du territoire. Il donne une vision des évolutions socio-économiques : les activités et métiers porteurs ou fragilisés, les métiers en tension, le potentiel en ressources humaines du territoire corrélés aux perspectives économiques du territoire, l'offre de formation…
- par la capitalisation des données recueillies **par la plateforme emploi compétence** : analyse de la situation des entreprises, de l'évolution de leurs besoins, des capacités du territoire à y répondre…

Cette démarche d'analyse nourrira la réflexion afin de permettre aux acteurs du territoire de co-construire les actions opérationnelles à mettre en œuvre de manière concertée.

Une Plateforme Emploi Compétence, espace au service des entreprises et des actifs

Il s'agit de constituer une Plateforme Emploi Compétence ayant une fonction de mise en synergie des politiques et actions conduites par les acteurs du territoire corrélées aux attentes des entreprises et des actifs.

Son objectif est **d'accompagner les entreprises dans une meilleure anticipation de leurs besoins en ressources humaines et de réduire l'écart, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif, entre ces besoins et les ressources du territoire.**

Elle permet donc de :

- mobiliser et mettre en œuvre de manière coordonnée les dispositifs de droit commun d'aide au recrutement, à la formation, à la création et développement d'entreprises
- construire une offre de service innovante adaptée aux besoins identifiés auprès des entreprises et des actifs: outils individuels et collectifs de GPEC et de GRH favorisant le développement des compétences et des qualifications, la continuité des parcours, le maintien dans l'emploi, l'accès à l'emploi, la qualité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail …

Un lancement de la plateforme par des actions ciblées et de soutien à des projets structurants

- Des actions d'accompagnement des PME co-traitantes ou sous-traitantes des grands donneurs d'ordres du territoire dans les grandes filières industrielles.

Il s'agit, en mobilisant les donneurs d'ordre, d'évaluer les évolutions prévisibles dans les filières concernées, de mesurer l'impact en terme d'emplois directs et indirects des grandes entreprises, d'identifier les co-traitants, leur degré de dépendance, leurs capacités à s'adapter aux évolutions.
L'objectif est de sécuriser ces PME et les parcours professionnels des salariés.

- Des actions d'appui aux TPE sur leurs enjeux emploi formation

Dans le droit fil des actions déjà initiées par certains partenaires, tels que les diagnostics RH, il s'agira de mettre à disposition de ces entreprises et de leurs salariés une offre de service facilitant leur gestion des ressources humaines.

Le comité de pilotage est en charge de définir plus précisément le contour des actions à mener et les modalités de mise en œuvre.

- Des actions de professionnalisation et de transfert de compétence

Il s'agit d'adapter les compétences des salariés aux évolutions des métiers et des besoins des entreprises, d'organiser au sein d'une filière ou d'inter filière la transférabilité des compétences, en recherchant la progression des qualifications et l'élévation sociale.

III. Un dialogue social territorial renforcé

La plateforme mutation économique intègre le dialogue social territorial.
Les partenaires sociaux contribuent à la définition des actions portées dans le cadre cette GPEC T; ils favorisent le portage de ces actions, dans toutes leurs dimensions économiques, sociales, RSE.
Ils apportent la connaissance des acteurs économiques (entreprises, actifs) du territoire, de leurs attentes et leurs besoins et contribuent à les mettre en mouvement autour des enjeux de cette GPEC T.

La plateforme favorise le dialogue social sur le territoire et dans les entreprises.

IV. Le pilotage du projet

Un pilotage coordonné des politiques économie- emploi – formation au niveau du territoire

Le pilotage de la GPEC T et de la plateforme s'exprime au sein d'un comité composé des signataires du présent accord.

Ce comité de pilotage, co-présider par l'Etat et la Région, est l'instance politique de la GPEC T et à ce titre assure le suivi de l'accord partenarial. **Il fixe le cahier des charges de la Plateforme Emploi Compétence et s'assure de sa bonne exécution**. Cette plateforme rend compte de son activité à chaque comité de pilotage.
Ce dernier décide des actions à conduire dans le respect de l'autonomie de chaque institution ou organisme.
Il prévoit des actions de communication sur le dispositif et détermine les indicateurs permettant l'évaluation de la GPEC T.

Pour chaque action conduite dans le cadre de cette plateforme, des comités de suivi ad hoc sont mis en place, composé du partenariat spécifique de l'action formalisé en tant que de besoin dans des accords de partenanriat.

Ils auront pour charge de:

- définir l'action, son périmètre, ses objectifs et modalités en particulier le dispositif d'accompagnement à proposer aux entreprises et actifs ainsi que son financement.
- d'organiser le pré-déploiement de ce dispositif auprès d'entreprises et des actifs
- d'évaluer l'action selon des indicateurs déterminés
- de capitaliser et de valoriser les résultats de l'action afin d'en proposer la démultiplication ou l'extension.

Des commissions techniques, peuvent être mise en place en tant que de besoin

V. partenaires

Les différentes parties prenantes s'engagent à rechercher des points de convergence afin de développer des actions concrètes constituant la GPEC T sur le territoire.
La GPEC T prend en compte les problématiques et les attentes exprimées par les parties signataires du présent accord, qui s'engagent à contribuer à l'ingénierie et à la mise en œuvre des actions qui seront conduites par la mobilisation des dispositifs et moyens de droit commun. Cette mobilisation des moyens de droit commun sera effective grâce aux différentes conventions établies par les partenaires au titre de leurs compétences en matière d'emploi et de formation et de la lettre d'intention conclue au titre du présent accord

L'engagement des partenaires porte sur :

- ⇨ la coordination de leurs actions pour une meilleure opérationnalité,
- ⇨ la mise au service de la GPEC T de leurs éléments de connaissance, leurs outils, leurs dispositifs et leurs réseaux,
  la participation aux comités de pilotage de la GPEC T et aux comités techniques établis autour des actions conduites et pour lesquelles ils ont une expertise.

VI. Durée, suivi, évaluation des résultats

Le présent accord de partenariat entre en vigueur le jour de sa notification.

L'accord partenarial est signé pour une durée initiale de 18 mois

Le présent accord pourra être prorogé au-delà de cette durée par avenant pour une durée d'un an.
Toute organisation professionnelle, organisation syndicale, OPCA, collectivités, institutions intervenant dans le champ de l'économie de l'emploi et de la formation, Pôle de compétitivité/PRIDES, pourront adhérer à tout moment au présent accord.

Chaque année, un bilan sera présenté au comité de suivi par la plateforme de manière à évaluer les résultats de la GPEC T sur la base d'indicateurs.

Les signataires

L'Etat

Le Conseil régional

CGPME

UPA

UPE PACA

UIMM

UIC

URIOPSS

FBTP

CAPEB

CFDT

CFE-CGC

CFTC

CGT

FO

La Chambre de Commerce
et d'Industrie Marseille Provence

La Chambre des Métiers
et de l'Artisanat

Pôle Emploi

FONGECIF PACA

ADEFIM

AGEFOS PME PACA

FAFIEC

OPCALIA PACA

OPCA DEFI

CONSTRUCTYS

UNIFORMATION

FAFTT UNIFAF

Association Solutions Communicantes Sécurisées

Association Capenergies

Association Pégase

Association Pôle Services à la Personne